

Compétences de base en sûreté de l'aviation civile - 11.2.2

Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Utiliser les compétences, les techniques et les connaissances réglementaires de base pour participer à la mise en œuvre de la sûreté du transport aérien</p> <p><i>Cette compétence générale englobe les sous-compétences suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mémoriser les actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles - Définir le cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile - Citer les actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles - Définir le cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile - Expliquer les objectifs et décrire l'organisation de la sûreté de l'aviation civile notamment les obligations et les responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles - Expliquer les modalités d'accès liées aux différentes zones de sûreté et décrire les différentes exemptions et procédures spéciales de sûreté - Reconnaître les différents systèmes de titres de circulation aéroportuaires utilisés à l'aéroport - Conduire des rondes et patrouilles conformément à la procédure utilisée en aéroport et appliquer les procédures de contrôle des personnes en Identifiant les circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité - Appliquer des procédures de notification - Identifier les articles prohibés et adapter la conduite à tenir lorsque ces articles font l'objet de dérogation ou de procédures spéciales de sûreté - Anticiper l'impact du comportement humain et des réactions qui peuvent affecter les performances en matière de sûreté - Identifier des situations d'incidents liés à la sûreté et réagir de manière appropriée face à ces incidents - Communiquer avec clarté et assurance 	<p>Conformément à l'Annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile Chapitre 11, l'examen pour une certification d'agent de sûreté de l'aviation civile est organisé sur ordinateur. Il comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des questions à choix multiples (QCM) portant sur : - Les connaissances et compétences réglementaires théoriques et pratiques associées aux objectifs pédagogiques de la sûreté de l'aviation civile (épreuve connaissance réglementaire), <p>Un candidat obtient sa certification s'il obtient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une note moyenne minimale de 12 sur 20 à l'examen de certification. 	<p>Les mesures de sûreté de l'aviation civile conformément à l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 et au chapitre 11 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile sont appliquées rigoureusement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il sait énumérer les actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles - Il est capable de définir le cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile - Il peut participer à l'organisation de la sûreté de l'aviation civile en comprenant les objectifs et dans le respect des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles - Il est en mesure de mémoriser des procédures de contrôle d'accès - Il Reconnaît les différents systèmes de titres de circulation aéroportuaires utilisés à l'aéroport - Il sait appliquer des procédures de contrôle des personnes en fonction des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité - Il sait appliquer des procédures de notification - Il est en mesure d'identifier les articles prohibés - Il sait anticiper l'impact du comportement humain et des réactions qui peuvent affecter les performances en matière de sûreté - Il réagit de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté - Il communique avec clarté et assurance

- **La validité de cette certification n'est pas limitée dans le temps.**